

États financiers

MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Exercice clos le 31 mars 2023

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne (« le Musée »), établi en tant que société d'État en 2008, envisage un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir la dignité de chaque personne. Son mandat est d'explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Le Musée remercie le gouvernement du Canada pour son soutien, y compris l'appui financier pendant la pandémie, et pour avoir reconnu le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore une orientation stratégique pour l'organisme. Le plan quinquennal établi en 2019 par le Conseil d'administration pour la période de 2020-2021 à 2024-2025 était une vision audacieuse, s'appuyant sur les forces et les réalisations des cinq premières années de fonctionnement du Musée. En 2021-2022, compte tenu de l'impact de la pandémie et des efforts nécessaires pour intégrer des pratiques antiracistes et anti-oppressives dans tous les domaines d'activité du Musée, le Conseil a revu et affiné les objectifs du plan afin de mieux refléter l'importance d'un lieu de travail sain et de relations externes constructives.

Le plan pour 2022-2023 comprend trois piliers stratégiques :

1. **Être durable** – Pour que son mandat s'étende aux générations futures, le Musée établira un environnement de travail qui reflète ses valeurs. Il fera preuve de responsabilité à l'égard de son personnel, de ses biens physiques, de ses ressources financières et de l'impact qu'il a sur l'environnement qui l'entoure.
2. **Accroître l'engagement** – Le Musée élargira sa portée en offrant aux gens en visite des expériences sur les droits de la personne qui sont éducatives et inspirantes. Ces expériences auront un impact durable sur le cœur et l'esprit des gens – qu'ils interagissent avec le Musée sur place, en ligne ou hors site.
3. **Être pertinent** – Ancré dans ses valeurs, le Musée sera une ressource de confiance pour les contenus et l'information sur les droits de la personne.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

RISQUES

Le Musée actualise continuellement son cadre de gestion des risques pour cerner, évaluer et atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme. On continuera à surveiller les risques sur une base continue.

APERÇU FINANCIER

Le nombre total de visites sur le site pour l'année 2022-2023 était de 224 046, soit 97 % de plus que les prévisions, avec une tendance positive vers les niveaux d'avant la pandémie. Ce chiffre était trois fois plus élevé que les 68 568 visites de 2021-2022, mais inférieur aux 285 020 visites en 2019-2020, avant la pandémie. La programmation éducative en personne du Musée a repris cette année, et 12 830 élèves, enseignant-e-s et autres adultes accompagnateurs y ont participé. Dans le même temps, le Musée a continué à proposer des excursions virtuelles, avec 11 646 visites au cours de l'année, contre 21 750 l'année précédente, lorsque les programmes guidés sur place pour les élèves ont été suspendus. Le nombre total d'élèves (24 476) est légèrement supérieur au total de 24 019 en 2021-2022 et dépasse de 17 % l'objectif fixé.

Le site Web du Musée, droitsdelapersonne.ca, a attiré 1 291 268 visites au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, soit 29 % de plus que l'objectif fixé et 37 % de plus que l'année précédente. En septembre 2022, le Musée a lancé [CouvertureDesTemoins.ca](https://couverturedestemoin.ca) – une plateforme numérique consacrée aux voix et aux récits des survivant-e-s des pensionnats autochtones. À la fin du mois de mars 2023, le site Web avait reçu 506 100 visites.

Pour l'exercice 2022-2023, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 1,4 million de dollars, contre un excédent de 0,4 million comptabilisé pour l'exercice 2021-2022. L'excédent plus élevé en 2022-2023 est dû à une augmentation des recettes d'exploitation et du financement lié à la pandémie, compensée par une augmentation des dépenses.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Crédits parlementaires

En 2022-2023, le Musée a reçu des crédits de 30,8 millions de dollars (29,3 millions en 2021-2022). Les crédits parlementaires comprennent un financement lié à la pandémie de 5,3 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2021-2022).

Le Musée a reporté 3,5 millions de dollars en crédits pour les besoins futurs en immobilisations et en fonctionnement, et a utilisé 1,0 million de dollars en crédits pour acheter des immobilisations.

Le Musée a amorti 6,6 millions de dollars des crédits reçus au cours des exercices précédents pour des immobilisations. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 32,9 millions de dollars (31,4 millions en 2021-2022).

Produits

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2,1 millions de dollars pour 2022-2023, contre 0,9 million de dollars en 2021-2022, en raison d'une augmentation de la fréquentation, le Musée ayant été fermé au public pendant quatre mois au cours de l'exercice précédent. Ce chiffre représente les produits provenant des droits d'entrée, des adhésions, des programmes, des ventes de la Boutique, de la location des salles, des ventes du Café Nuage et des services de traiteur.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

Les apports de 7,2 millions de dollars se composent en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada, qui sont amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont augmenté par rapport aux 7,0 millions de dollars de l'exercice précédent en raison d'une augmentation des dons en espèces et des commandites. Les partenaires financiers sont la province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (Amis).

Charges

Le total des charges d'exploitation a été de 41,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2023, soit en hausse par rapport aux 39,0 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 14,6 millions de dollars par rapport à 12,5 millions au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la hausse des coûts du personnel, de la mobilisation numérique, des déplacements et de la programmation, car le Musée a été ouvert pendant tout l'exercice par rapport à l'exercice précédent où il a été fermé pendant quatre mois.
- Les charges liées aux installations se sont élevées à 20,5 millions de dollars par rapport à 20,9 millions au cours de l'exercice précédent. Cette baisse est due à une diminution des paiements en remplacement d'impôts et de l'amortissement, compensée par une augmentation des frais de personnel.
- Les charges liées aux services internes se sont élevées à 6,3 millions de dollars par rapport à 5,6 millions au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à une hausse des coûts du personnel et des déplacements, compensée par une baisse des services professionnels.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 7,4 millions de dollars, passant de 281,0 millions au 31 mars 2022 à 273,6 millions au 31 mars 2023. Cette diminution s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement contrebalancée par une hausse de la trésorerie affectée et des placements en raison de la réception de crédits qui ont été reportés.

Le total du passif a baissé de 8,8 millions de dollars, passant de 269,0 millions au 31 mars 2022 à 260,2 millions au 31 mars 2023. La baisse s'explique par l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs contrebalancée par une hausse des apports reportés.

L'actif net a augmenté de 1,4 million de dollars par rapport au 31 mars 2022, à 13,4 millions au 31 mars 2023, représentant un excédent des produits sur les charges de l'exercice.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

PERSPECTIVES

Le Musée est déterminé à tirer parti des succès considérables qu'il a obtenus depuis son ouverture en 2014. Toutefois, ses activités et ses produits gagnés ont été considérablement touchés par la pandémie mondiale. Les projections des partenaires de l'industrie touristique en 2021, dont Destination Canada, Voyage Manitoba et Tourism Winnipeg, prévoyaient une période de récupération de quatre à six ans avant que les voyages n'atteignent les niveaux prépandémiques. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir de manière fiable l'effet total de cette situation sur les activités et la situation financière du Musée. La direction continuera à surveiller activement la situation financière du Musée.

Le Musée continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne pour évaluer ses besoins de financement à long terme. Les pressions futures sur les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Musée comprennent l'impact continu de la pandémie, l'inflation croissante et son impact sur les dépenses de consommation, le travail nécessaire pour créer un musée équitable et les exigences importantes en matière d'immobilisations pour maintenir un musée numérique dans un bâtiment emblématique.

Le Musée est reconnaissant au gouvernement fédéral de lui accorder 5,3 millions de dollars de financement lié à la pandémie pour 2022-2023, fournis dans le cadre du Budget 2022, en reconnaissance des difficultés uniques que pose le fonctionnement d'une institution culturelle nationale en ces temps difficiles.

Dans une perspective d'avenir, le Musée a désigné le développement d'un centre d'apprentissage numérique (CAN) comme étant une priorité, offrant de plus grandes possibilités pour réaliser le mandat du Musée. Le CAN sera un espace de 465 mètres carrés unique en son genre dans l'Ouest canadien. Des technologies audiovisuelles intégrées et de pointe seront utilisées pour rapprocher virtuellement des publics éloignés à la programmation sur place, au moyen d'activités allant des discussions et des conférences aux programmes scolaires et aux spectacles publics. De plus, ce lieu de rassemblement et centre éducatif polyvalent permettra les rassemblements communautaires, la location de salles, la tenue de séminaires et de conférences, et bien plus encore.

L'achèvement du CAN permettra à toute la population canadienne de participer à des programmes culturels, éducatifs, de réconciliation et de défense des droits de la personne grâce à des émissions intégrées en direct depuis le Musée. Il sera entièrement accessible aux personnes de toutes capacités, et intégrera les tout derniers principes de conception inclusive.

Le Musée poursuivra ses efforts pour maximiser les produits gagnés. En partenariat avec les Amis, le Musée envisage aussi de compléter ses crédits parlementaires par des commandites et l'appui philanthropique.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux contenus dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, aux règlements administratifs du Musée et aux instructions prévues à l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité d'audit et des finances. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d'administration du Musée, rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité d'audit et des finances a examiné les présents états financiers et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

L'auditeur externe du Musée, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable devant le Parlement du Musée canadien pour les droits de la personne.



La directrice générale,
Isha Khan



Le chef de la direction financière,
Michael Schroeder, c.p.a., c.g.a.

Le 21 juin 2023



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, les règlements administratifs du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2023

Musée canadien pour les droits de la personne

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	3 308 \$	11 294 \$
Placements et placements affectés (note 4)	13 286	4 000
Créances (note 5)	154	117
Stocks	168	144
Charges payées d'avance	565	564
	17 481	16 119
Placements et placements affectés (note 4)	15 473	12 282
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	240 632	252 629
Total de l'actif	273 587 \$	281 031 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	3 139	4 091
Produits reportés	632	447
	3 771	4 538
Apports reportés (note 10)	20 796	16 834
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	235 653	247 650
Total du passif	260 220	269 022
Actif net		
Non affecté	8 388	7 030
Investi dans des immobilisations	4 979	4 979
	13 367	12 009
Total du passif et de l'actif net	273 587 \$	281 031 \$

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 16)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



Pauline Rafferty
Présidente du Conseil d'administration



Mark Berlin
Président du Comité d'audit et des finances

Musée canadien pour les droits de la personne

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2023	2022
Produits (tableau 1)		
Exploitation	2 117 \$	937 \$
Apports	7 181	6 970
Autres produits	457	126
Total des produits	9 755	8 033
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	14 581	12 454
Installations	20 460	20 903
Services internes	6 287	5 635
Total des charges	41 328	38 992
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(31 573)	(30 959)
Crédits parlementaires (note 12)	32 931	31 355
Excédent des produits sur les charges	1 358 \$	396 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Non affecté		Investi dans des immobilisations		Total
Actif net au 31 mars 2021	6 634	\$	4 979	\$	11 613 \$
Excédent des produits sur les charges	396		-		396
Actif net au 31 mars 2022	7 030	\$	4 979	\$	12 009 \$
Excédent des produits sur les charges	1 358		-		1 358
Actif net au 31 mars 2023	8 388	\$	4 979	\$	13 367 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	2 092 \$	953 \$
Rentrées de fonds – apports	748	678
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	29 840	28 945
Rentrées de fonds – autres produits	87	5
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(16 756)	(12 775)
Sorties de fonds – fournisseurs	(12 370)	(11 323)
Intérêts reçus	(80)	140
	3 561	6 623
Activités d'investissement en immobilisations		
Décassements pour l'acquisition d'immobilisations	(1 084)	(1 574)
	(1 084)	(1 574)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(32 147)	(5 100)
Cession de placements	20 115	1 066
	(12 032)	(4 034)
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	977	391
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	592	306
	1 569	697
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(7 986)	1 712
Trésorerie et trésorerie affectée à l'ouverture de l'exercice	11 294	9 582
Trésorerie et trésorerie affectée à la clôture de l'exercice	3 308 \$	11 294 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la Loi sur les musées, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

Le Musée n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée pour la période de planification de 2022-2023 à 2026-2027. Le résumé du plan d'entreprise a été déposé le 18 novembre 2022 et est disponible sur le site Web du Musée droitsdelapersonne.ca.

b) Activités

Pour répondre à tous les aspects de son mandat, le Musée a divisé ses activités en trois secteurs qui se renforcent mutuellement :

Contenu, programmation et mobilisation du Musée

- Expositions accessibles et engageantes, y compris en ligne
- Programmation qui favorise la réflexion et le dialogue
- Recherches, érudition et gestion des collections saines et équilibrées
- Rayonnement, mobilisation et services à l'échelle nationale
- Communications, marketing et relations de collaboration

Installations

- Exploitation de l'édifice
- Services de protection
- Infrastructure des technologies de l'information

Services internes

- Gouvernance d'entreprise
- Administration
- Génération de produits gagnés

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

c) Frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, comme toutes les autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015–1105) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Le Musée s'est conformé à cette directive et a mis en œuvre tous les amendements ultérieurs à la Directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée a choisi d'appliquer la série 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif et applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie affectée et non affectée, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel dans l'état des résultats.

Les actifs et les passifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation à la date des états financiers, et toute dépréciation permanente est signalée dans l'état des résultats.

c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'objets et d'œuvres d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée. Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	3 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Presque tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel ont travaillé et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le Musée comptabilise un passif et une charge pour les congés de maladie dans la période au cours de laquelle les membres du personnel rendent des services en échange des avantages.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur les prévisions de paiements liés aux congés de maternité ou congés parentaux.

g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités du Musée englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, les ventes du kiosque de café, un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur ainsi que les expositions itinérantes. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel la vente de biens est achevée ou les services sont rendus.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges afférentes sont constatées. Le produit de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

v) Apports en nature et dons d'objets

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur à leur réception. Les dons d'objets sont comptabilisés à leur juste valeur au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don de l'objet; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur ou la donatrice et le Musée; iii) une juste valeur a été attribuée au don d'objet. Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la réserve de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

vi) Produits d'intérêts

Les intérêts sont constatés en produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

vii) Services des bénévoles

Chaque année, les bénévoles du Musée consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, des produits des expositions itinérantes, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme autres produits dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

j) Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP)

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur les bénéficiaires. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

n) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée est constituée de l'encaisse détenue sur le compte bancaire distinct du Musée provenant de crédits parlementaires qui sont affectés à des exigences de fonctionnement et d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	2023		2022	
Trésorerie	1 451	\$	4 007	\$
Trésorerie affectée	1 857		7 287	
	3 308	\$	11 294	\$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2023		2022	
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 287	\$	6 198	\$
Ajouter les apports des Amis du MCDP pour les immobilisations	122		200	
Ajouter les crédits parlementaires reportés pour les exigences d'immobilisations et de fonctionnement	3 500		4 600	
Ajouter les produits d'intérêts reportés	132		116	
Déduire les placements affectés	(9 000)		(2 600)	
Déduire les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(184)		(1 227)	
Solde à la clôture de l'exercice	1 857	\$	7 287	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

4. Placements et placements affectés

Au 31 mars 2023, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 28 759 \$ et d'une valeur au pair de 28 247 \$ (16 282 \$ et 16 215 \$ en 2022), comportant un taux de rendement annuel allant de 0,97 % à 5,35 % (de 0,97 % à 2,25 % en 2022) et des dates d'échéance allant du 27 septembre 2023 au 3 août 2027 (du 30 septembre 2022 au 31 mars 2026 en 2022). Les certificats de placement garantis à long terme sont rachetables avant l'échéance. Les placements affectés proviennent de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	Non affecté		Affecté		Total en 2023
Certificats de placement garantis	9 821	\$	18 938	\$	28 759 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(4 176)		(9 110)		(13 286)
Portion à long terme	5 645	\$	9 828	\$	15 473 \$

	Non affecté		Affecté		Total en 2022
Certificats de placement garantis	6 682	\$	9 600	\$	16 282 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(1 400)		(2 600)		(4 000)
Portion à long terme	5 282	\$	7 000	\$	12 282 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

5. Créances

	2023	2022
Somme à recevoir des Amis du MCDP	11 \$	19 \$
Taxes remboursables	120	76
Location des salles et commissions	21	12
Autres	2	10
	154 \$	117 \$

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Collections

Le Musée conserve des archives, des objets et des œuvres d'art. Ces objets et les informations qui s'y rapportent sont conservés et développés par différents services du Musée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le Musée a acquis des objets pour un montant de 8 \$ (18 \$ en 2022) et a reçu en don des objets d'une juste valeur de 3 \$ (1 \$ en 2022) pour la collection permanente.

Le Musée n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 2023.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

	Coût 2022	Entrées	Sorties	Virements	Coût 2023
Terrains	4 979 \$	- \$	- \$	- \$	4 979 \$
Édifice					
De base	238 625	-	-	-	238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 506	154	-	-	48 660
Expositions	50 158	135	(313)	-	49 980
Matériel informatique et logiciels	8 716	-	(2 259)	-	6 457
Améliorations de l'édifice	7 872	83	-	-	7 955
Mobilier et matériel	2 443	374	-	-	2 817
Développement du site Web	1 700	228	-	217	2 145
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	-	1 134
Films	95	66	(18)	25	168
Projets d'immobilisations en cours	1 397	62	-	(242)	1 217
Immobilisations	365 625 \$	1 102 \$	(2 590) \$	- \$	364 137 \$

	Amortissement cumulé 2022	Charge d'amortissement	Sorties	Amortissement cumulé 2023
Édifice				
De base	49 060 \$	5 967 \$	- \$	55 027 \$
Composantes mécaniques et électriques	19 969	2 430	-	22 399
Expositions	28 032	2 947	(313)	30 666
Matériel informatique et logiciels	7 717	573	(2 248)	6 042
Améliorations de l'édifice	3 825	566	-	4 391
Mobilier et matériel	1 845	210	-	2 055
Développement du site Web	1 357	362	-	1 719
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	1 134
Films	57	33	(18)	72
Immobilisations	112 996 \$	13 088 \$	(2 579) \$	123 505 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	Valeur comptable nette 2023		Valeur comptable nette 2022	
Terrains	4 979	\$	4 979	\$
Édifice				
De base	183 598		189 565	
Composantes mécaniques et électriques	26 261		28 537	
Expositions	19 314		22 126	
Matériel informatique et logiciels	415		999	
Améliorations de l'édifice	3 564		4 047	
Mobilier et matériel	762		598	
Développement du site Web	426		343	
Développement des programmes d'entreprise	-		-	
Films	96		38	
Projets d'immobilisations en cours	1 217		1 397	
Immobilisations	240 632	\$	252 629	\$

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains retournera à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2023 est de 13,1 millions de dollars (13,3 millions en 2022).

Les sorties englobent des biens complètement amortis et hors d'usage avec une valeur comptable originale de 2 590 \$ (851 \$ en 2022). Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de 11 \$ liée à l'infrastructure informatique abandonnée (nil en 2022).

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement. Au 31 mars 2023, ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations apportées au bâtiment et les expositions (ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations apportées au bâtiment et la programmation numérique en 2022).

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2023		2022	
Paiement en remplacement d'impôts	664	\$	705	\$
Créditeurs liés à l'exploitation	2 277		3 171	
Créditeurs liés aux immobilisations	107		55	
Avantages sociaux futurs (Note 9)	88		134	
Retenue	3		26	
	3 139	\$	4 091	\$

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Presque tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,02 fois la cotisation du membre du personnel (1,02 fois en 2022) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre du personnel (1,00 fois en 2022) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 5,29 fois la cotisation du membre du personnel (5,91 fois en 2022).

Les cotisations du Musée et du personnel au régime pour l'exercice sont les suivantes :

	2023		2022	
Cotisations du Musée	1 227	\$	936	\$
Cotisations du personnel	1 168		916	

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

Les apports reportés comptabilisés par le Musée sont comme suit :

	2023	2022
Obligations au titre des avantages constitués à l'ouverture		
de l'exercice	134 \$	38 \$
Charge pour l'année	184	304
Avantages versés au cours de l'exercice	(230)	(208)
Obligations au titre des avantages constitués à la clôture		
de l'exercice	88 \$	134 \$

Les obligations au titre des avantages constitués sont présentées avec les comptes créditeurs et les passifs au titre des avantages sociaux futurs (note 7).

10. Apports reportés

Les apports reportés, affectés aux exigences futures d'immobilisations et de fonctionnement, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 834 \$	12 933 \$
Entrées		
Crédits parlementaires affectés reportés (note 12)	3 500	4 600
Apports des Amis du MCDP pour les immobilisations	122	200
Produits d'intérêts reportés	470	116
	4 092	4 916
Déductions		
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(125)	(801)
Montants constatés en produits	(5)	(214)
	(130)	(1 015)
Solde à la clôture de l'exercice	20 796 \$	16 834 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties pendant l'exercice, sont comme suit :

	2023		2022	
Solde à l'ouverture de l'exercice	247 650	\$	259 742	\$
Montants virés des apports reportés	125		801	
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	977		391	
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	(13 099)		(13 284)	
Solde à la clôture de l'exercice	235 653	\$	247 650	\$

12. Crédits parlementaires

	2023		2022	
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	25 437		25 436	
Montant du Budget supplémentaire des dépenses et virements	5 380	\$	3 900	\$
Total des crédits parlementaires approuvés pour l'exercice en cours	30 817		29 336	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non constatés en produits :				
Apports reportés (note 10)	(3 500)		(4 600)	
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 11)	(977)		(391)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits au cours de l'exercice :				
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	6 591		6 807	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice pour des éléments passés en charges aux fins comptables	-		203	
Crédits parlementaires constatés en produits au cours de l'exercice	32 931	\$	31 355	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

13. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Aucune modification n'a été apportée au niveau des risques et aux pratiques de gestion des risques connexes par rapport à l'exercice précédent.

Le mandat du Comité d'audit et des finances précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée et non affectée, des placements et des créances.

Au 31 mars 2023, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

i) Trésorerie affectée et non affectée et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie affectée et non affectée et aux placements en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions de placement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix courants, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2023, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque lié aux devises

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque lié aux devises peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2023, le Musée n'avait aucun risque important lié aux devises.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2023, le Musée disposait d'une trésorerie et de placements à court terme non affectés de 5,6 millions de dollars (5,4 millions en 2022) et de placements à long terme non affectés de 5,6 millions de dollars (5,3 millions en 2022).

La direction estime que les échéances des obligations financières du Musée au 31 mars 2023 sont représentées par des crédettes et charges à payer de 3,1 millions de dollars qui ne dépassent pas six mois (4,1 millions en 2022).

14. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP récoltent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales, d'organisations et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres charges d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les charges connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a fourni des coûts indirects de soutien administratif comprenant des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie et d'autres services et commodités pour des frais de 1 \$ par année.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Les charges directes relatives à une entente d'échange et à une entente de services professionnels ont été payées par le Musée pour les Amis du MCDP et se sont élevées à 0,4 million de dollars (0,3 million en 2022). Les montants totaux imputés aux Amis du MCDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 étaient de 0,3 million de dollars (0,2 million en 2022). Le Musée a renoncé à recouvrer les frais de l'entente de services professionnels en raison des pressions exercées sur la collecte de fonds par les Amis du MCDP (100 % en 2022). Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est nulle (nulle en 2022).

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

15. Répartition des charges

Le Musée engage des charges qui contribuent à de multiples activités muséales. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, une somme de 3,3 millions de dollars pour les charges, y compris les frais de personnel, l'infrastructure et les systèmes de gestion de l'information et les services de protection, a été répartie (2,9 millions en 2022).

Les charges ont été réparties comme suit :

	2023	2022
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	1 701 \$	1 428 \$
Services internes	1 165	1 061
Installations	479	415
Total	3 345 \$	2 904 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

16. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2023, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de produits conclus, qui comprennent des commandites et la location de salles.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les encaissements et décaissements minimaux futurs par exercice sont les suivants :

	Droits contractuels		Obligations contractuelles	
2023-2024	1 130	\$	3 153	\$
2024-2025	948		1 155	
2025-2026	9		523	
2026-2027	5		57	
2027-2028 et au-delà	-		36	
	2 092	\$	4 924	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

	2023	2022
Droits d'entrée et programmation		
Droits d'entrée générale	765 \$	330 \$
Adhésions	76	56
Programmes éducatifs	17	5
Programmes publics	12	2
Ventes de la Boutique	547	295
Location des salles	486	120
Kiosque de café et services de traiteur	212	55
Expositions itinérantes	2	74
Total	2 117 \$	937 \$

Apports

	2023	2022
Produit lié à l'amortissement des apports reportés	6 508 \$	6 477 \$
Apports des Amis du MCDP		
Dons en espèces et commandites	286	447
Dons en nature	93	19
Dons en espèces et commandites	260	13
Apports en nature et dons d'objets	34	14
Total	7 181 \$	6 970 \$

Autres produits

	2023	2022
Produits d'intérêts	365 \$	121 \$
Recouvrement des coûts des Amis du MCDP	83	-
Divers	9	5
Total	457 \$	126 \$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

Tableau 2 – Tableau des charges

	2023	2022
Coûts liés au personnel	15 847 \$	13 749 \$
Amortissement et radiation des immobilisations	13 099	13 284
Paiement en remplacement d'impôts	2 362	2 738
Exploitation de l'édifice	2 188	2 308
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 675	1 427
Marketing et promotion	1 120	864
Services professionnels et spéciaux	1 015	1 249
Services de protection	665	628
Expositions	594	829
Services publics	566	494
Rayonnement numérique	482	332
Fournitures de bureau et administration	446	395
Programmation	375	322
Voyages	373	68
Coût des marchandises vendues	297	168
Entretien des expositions	76	55
Acquisitions pour la collection permanente	11	19
Autres	137	63
Total des charges	41 328 \$	38 992 \$